

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/172 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/59</i>	

Nombres de membres:
En exercice : 125
Présents : 79
Votants : 88 (dont 9 pouvoirs)
POUR : 88 (100 %)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le vingt-deux juin deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 15/06/2016
M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MANOT Odile, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PASSERA Karine, PAYEN Françoise, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GAUDARD Daniel, GIRONDELOT Roland, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Xavier, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, SCHWEMMER Michaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno et VERSTUFT Ghislain.

Représentés: Mesdames COSSON Pauline donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER CLEMENT Frédéric, PIEROT Chantal donne pouvoir à Monsieur MANCEAUX Christophe et Messieurs BARRE Régis donne pouvoir à Monsieur MEIS Michel, BOUILLON Jacques donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean, DUGARD Yann donne pouvoir de vote à GODART Olivier, FERON Patrice donne pouvoir de vote à ROGER Magali, HUREAU Benoît donne pouvoir à DANNEAUX Dominique, RICHELET Jean-Pol donne pouvoir de vote à Madame FABRITIUS Béatrice.

OBJET : AVENANT n°2 AU MARCHE DE TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE – LOT 13 TRAITEMENT D'EAU PLOMBERIE SANITAIRES

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil Communautaire du 18/12/2013 attribuant le lot n°13 « traitement d'eau » du marché de construction d'un centre aquatique à Vouziers à l'entreprise AQUATECH ;

Vu la délibération n°DC2015/50 du Conseil Communautaire du 31/03/2015 approuvant l'avenant n°1 avec l'entreprise AQUATECH titulaire du lot n°13 « traitement d'eau » du marché de construction d'un centre aquatique à Vouziers ;

Considérant que le montant du marché est modifié comme suit :

Lot	Entreprise titulaire	Montant du marché	Plus-values	Moins-Values	Montant avenant
13	AQUATECH	438 490.00	4 140.00		4 140.00

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14/06/2016

Vu l'avis favorable remis par la commission d'appel d'offres en date du 22/06/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché confié à l'entreprise AQUATECH pour le lot 13 « traitement d'eau » dans le cadre du marché de construction de l'équipement aquatique communautaire à Vouziers, tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président
Francis SIGNORET



AVENANT N°2

VII. Identification des parties

*Identité du pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44 – 46 rue du Chemin Salé
08400 VOUZIERS

*Identité du titulaire du marché :

AQUATECH
ZA Ablis Nord
78660 Ablis

VIII. Renseignements administratifs sur le marché

*Intitulé du marché :

Construction d'une Piscine Communautaire – Lot n°13 : Traitement d'eau

*Date de notification du marché : 28/01/2014

*Montant HT du marché : 400 200,00 euros

IX. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°2 est relatif au lot n°13 « Traitement d'eau » du marché de « construction d'une piscine communautaire à Vouziers ».

Il a pour objet la mise en œuvre de prestations complémentaires non prévues au marché de base, suite aux demandes de l'exploitant.

A ce titre, les prestations suivantes sont ajoutées à la décomposition du prix global et forfaitaire :

Désignation des ouvrages	Description	U	Qté	PU HT	PT HT
Local SPA et Local traitement d'eau	Mise en œuvre d'une vanne de vidanges automatique pour le SPA / Mise en œuvre d'un Récupérateur de chaleur	U	1	4 140,00 €	4 140,00 €
Montant TOTAL HT					4 140,00 euros
Montant TVA					828,00 euros
Montant TOTAL TTC					4 968,00 euros

La décomposition du Prix global et Forfaitaire est donc impactée par les modifications contractuelles de la manière suivante :

- Ajout des prestations indiquées ci-avant.

L'Acte d'Engagement est impacté par les modifications contractuelles de la manière suivante :

La mention suivante de l'article 3 de l'Acte d'engagement :

Prix Total HT : 400 200,00 euros (Montant initial)

Prix Total HT : 438 490 euros (Avenant n°1)

Est modifiée de la façon suivante :

Prix Total HT : 442 630,00 euros (Avenant n°1 et Avenant n°2)

- Conformément à l'article 20 du code des marchés publics et à la jurisprudence en vigueur, la présente modification contractuelle :
- n'entraîne pas un bouleversement de l'économie du marché car implique une **augmentation du montant initial du marché de 10,60 %**.
 - n'est pas substantielle et ne modifie pas l'objet du marché concerné.
 - ne remet pas en cause les conditions d'attribution du marché public concerné.

L'ensemble des autres clauses du présent marché éventuellement modifiées par le présent avenant restent applicables.

A _____, Le

A Vouziers, Le

Le représentant légal
de AQUATECH,

Le représentant du
Pouvoir Adjudicateur,

Francis SIGNORET